

Nom du thème : Être Juif sous les rois de France

Nom du cours : La vie des Juifs en France sous Louis IX

Période : Moyen-Âge - Richonim

Niveau : Découverte

Âge-cible : 9 – 11 ans

Durée : 1 heure

Objectif général : Identifier les principaux lieux de la vie juive médiévale en France.

Objectifs spécifiques :

- Repérer le Moyen-âge et le règne de Louis IX dans une frise chronologique.
- Connaître les principaux lieux de vie juive en France au 13^e siècle.
- Décrire l'importance historique des vestiges patrimoniaux.

Thèmes abordés : Histoire des Juifs en France – Antijudaïsme – Juiverie – Croisades

Liens avec programmes scolaires :

- Histoire-Géographie - Cycle 3 - CM1 Thème 2 : « Le temps des Rois »

Bibliographie

- Marianne PICARD, *Juifs et Judaïsme, de 70 à 1492*, tome 2, Paris, Biblieurope, 1998
- Juliette SIBON, *Les Juifs au temps de Saint-Louis*, Paris, Albin Michel, 2017
- Norman GOLB, *Les Juifs de Rouen au Moyen-Âge*, Rouen, PUR, 1985
- *Saint Louis et les juifs*, colloque organisé par le Musée d'art et d'histoire du judaïsme, Paris, déc. 2014 disponible <http://www.akadem.org/sommaire/colloques/saint-louis-et-les-juifs/>
- Nicolas HATOT et Judith OLSZOWY-SCHLANGER, *Savants et Croyants. Les Juifs d'Europe du Nord au Moyen Âge*, Snoeck Gent, Rouen, 2018

ÉTAPE 1

Vivre au Moyen-âge au temps de Louis IX

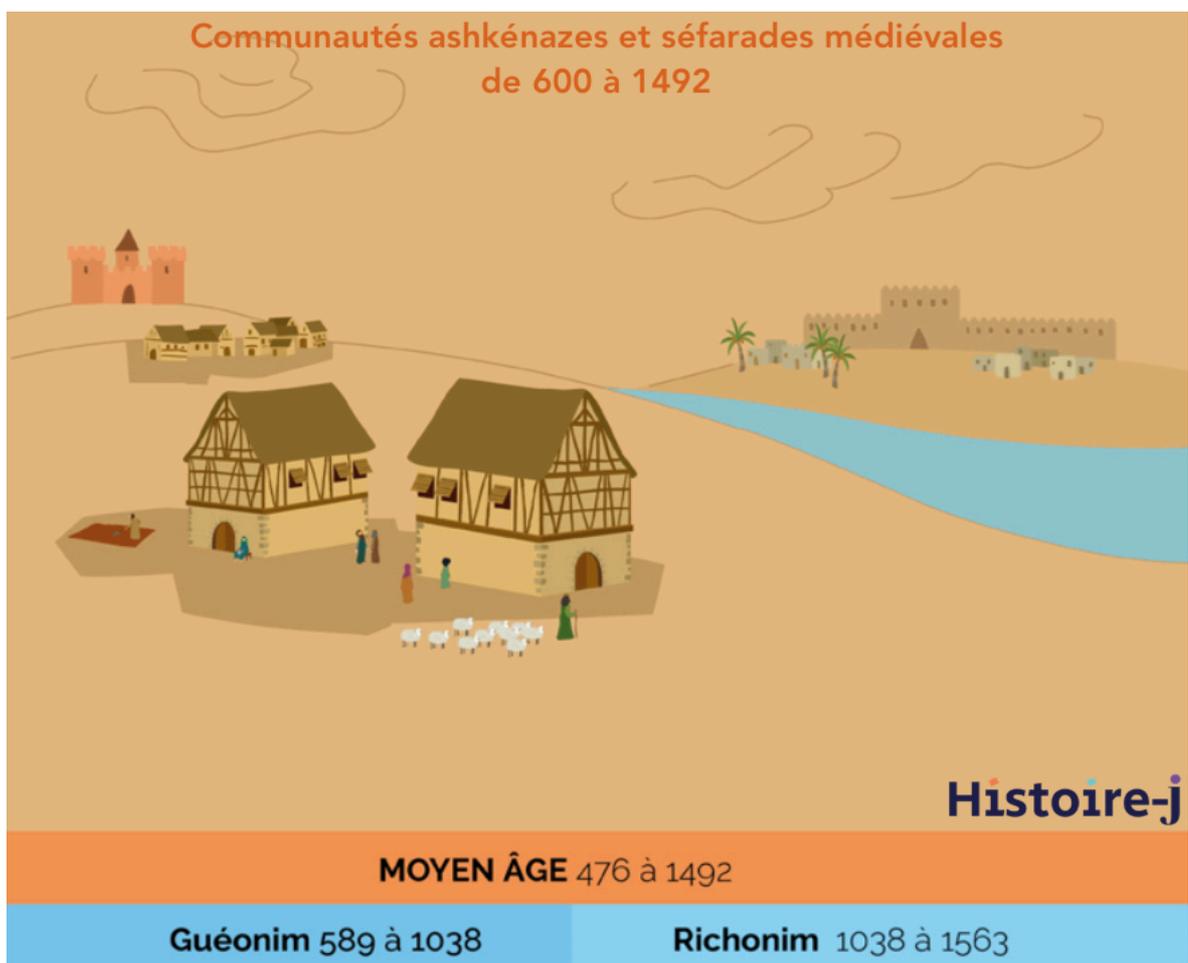
Objectif de l'étape : Se repérer dans le temps : lire et comprendre une frise chronologique

Type d'activité : Découverte d'une frise chronologique

Consigne élèves : À l'aide de la frise chronologique, repérez où se situe le Moyen-âge par rapport à notre époque. Combien d'années a-t-il duré ? Dans quelle période de l'Histoire est situé le règne de Louis IX ? Combien de temps le règne de Louis IX a-t-il duré ?

Déroulé de l'étape : Afficher la frise de son intégralité et repérer les grandes périodes de l'Histoire.

Ressource utilisée : Frise chronologique Histoire-J document : « 1/11 » à « 11/11 » plus précisément n° « 9/11 »



Données contextuelles pour l'enseignant.e :Louis IX, un roi de France au cœur du Moyen-Âge

Les historiens font démarrer cette longue période de dix siècles à la chute de l'Empire romain d'Occident en 476 et la font se terminer au milieu du 15^e siècle avec le développement de la Renaissance.

Dans l'histoire nationale, Louis IX est un symbole de roi sage qui rend la justice sous son chêne. Sa pitié et son engagement lors de la 8^e croisade (au cours de laquelle il meurt à Tunis en 1270), font qu'il est considéré comme un saint par l'Église. Louis IX est canonisé en 1297 soit 27 ans après sa mort.

Son règne dure 43 ans, de 1226 à 1270, au cœur du Moyen-Âge. Son règne est souvent étudié à l'École car il œuvre au passage progressif vers une centralisation du pouvoir du roi et à l'agrandissement du domaine royal, au détriment du système féodal précédent réparti entre les multiples seigneurs.

Les Juifs en France au Moyen-Âge

Les Juifs sont installés en Gaule depuis au moins le 1^{er} siècle de l'ère chrétienne. Ils ont maintenu leur présence sous les Mérovingiens (du 5^e au mi-8^e siècle). Sous les Carolingiens (mi-8^e au 10^e siècle), les Juifs connaissent même une période de prospérité. Avec l'avènement des Capétiens (10^e siècle), la situation pour les Juifs se dégrade petit à petit, malgré des périodes d'accalmie.

En effet, le roi Philippe-Auguste (1180-1223), le grand-père de Louis IX, est le premier à exercer une très forte pression sur les Juifs de France : arrestations, confiscations de biens, annulations des créances dues aux Juifs avant de les expulser du domaine royal (principalement l'Île-de-France et l'Orléanais) en juin 1182 : c'est une première en France et parmi les rois chrétiens de l'époque. L'argent ainsi récupéré permet au roi de France de construire le donjon du château de Vincennes. Quant aux Juifs, ils s'installent en Champagne ou dans le Nivernais jusqu'à ce qu'à la suite de la coûteuse expédition de Philippe-Auguste lors de la 3^e croisade, le souverain ne les autorise à revenir, autour de l'an 1198.

ÉTAPE 2

Les lieux de la vie juive sous Louis IX

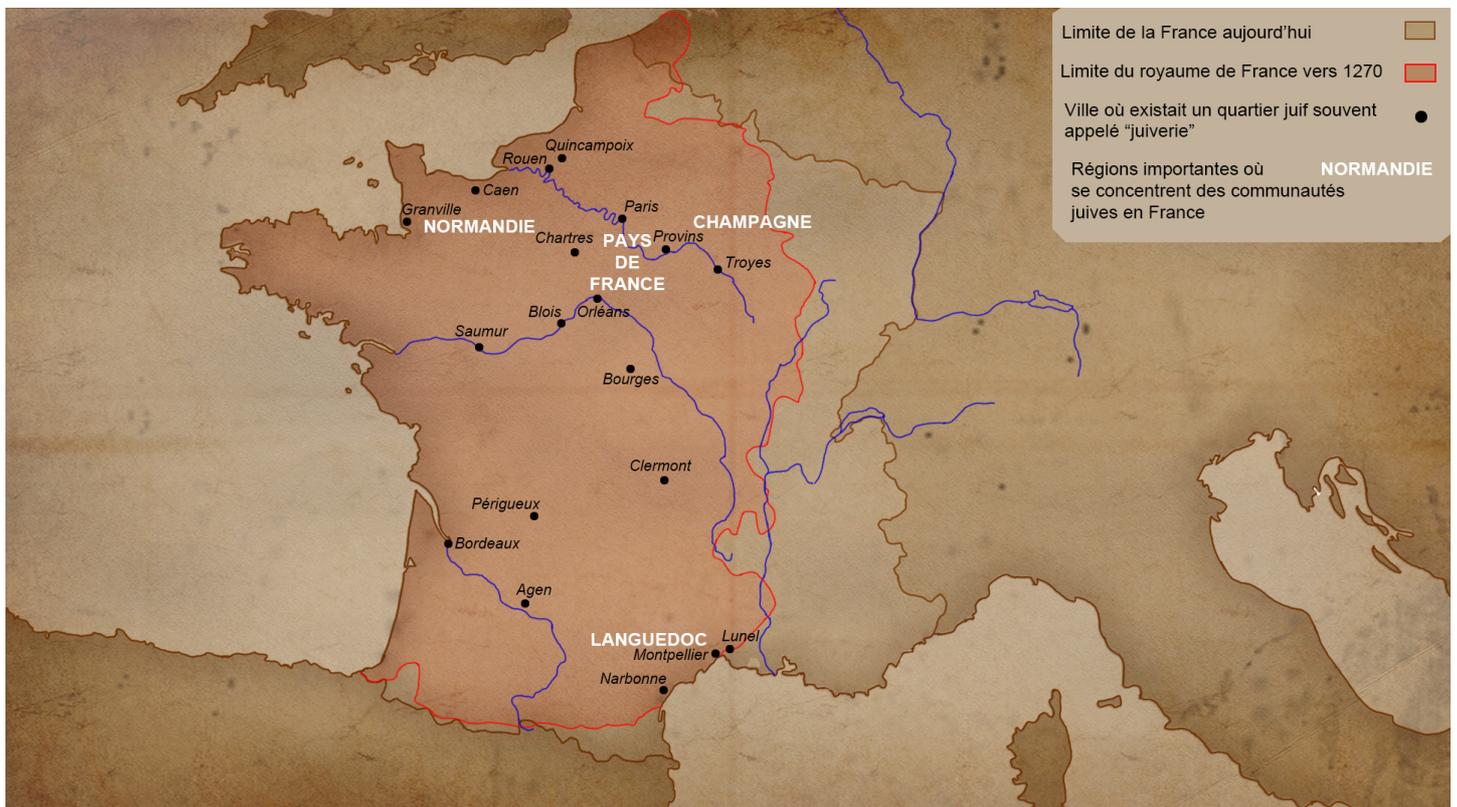
Objectif de l'étape : Localiser et connaître les lieux d'habitation juive en France autour du règne de Louis IX

Type d'activité : Étude de document : une carte

Consigne élèves : À l'aide de la carte, identifiez où se trouvent les principales communautés juives du royaume de Louis IX.

Déroulé de l'étape : Aidez les élèves à répondre à la consigne en les guidant.

Ressource utilisée : « Carte des principaux lieux d'habitation juive en France au 13e siècle »



Données contextuelles pour l'enseignant.e :Les Juifs en France sous Louis IX

Sous le règne de Louis IX, on compte plusieurs communautés juives, souvent de taille très modeste, éparpillées dans les régions normandes, champenoises ou dans le Pays de France (Ile-de-France, Val de Loire), ainsi que dans le Sud (Languedoc – d'ailleurs, entre le 11^e et le 14^e siècle, on parle d'un âge d'or pour les Juifs dans les villes de Lunel, Montpellier ou Narbonne). Rien qu'en Normandie, on dénombre plus de 200 communes avec une "rue aux Juifs" ou équivalent.

Le nombre de Juifs dans le royaume de France est non disponible jusqu'au milieu du 14^e siècle. L'historien Gérard Nahon estime qu'on pourrait aller jusqu'à 100 000 Juifs au temps de Louis IX dans les frontières du royaume d'alors. Dans leur quasi-totalité, les communautés juives du royaume de France sous Louis IX sont localisées dans des terres directement ou indirectement administrées par le roi, ce qui veut dire que leur statut dépend de son bon vouloir. Cette gestion contribue à affirmer l'autorité royale tout en profitant de ressources, notamment financières, facilement exploitables.

Chaque communauté est organisée autour de la synagogue et le cimetière juif. Les métiers couramment exercés par les Juifs sont alors prêteurs, artisans, bouchers, fariniers, ceinturiers, savonniers, cultivateurs et viticulteurs, parfois tailleurs ou maîtres d'école.

L'existence d'institutions pour aider les pauvres de la communauté est également attestée.

ÉTAPE 3

Un exemple de lieu de vie juive sous Louis IX : Rouen

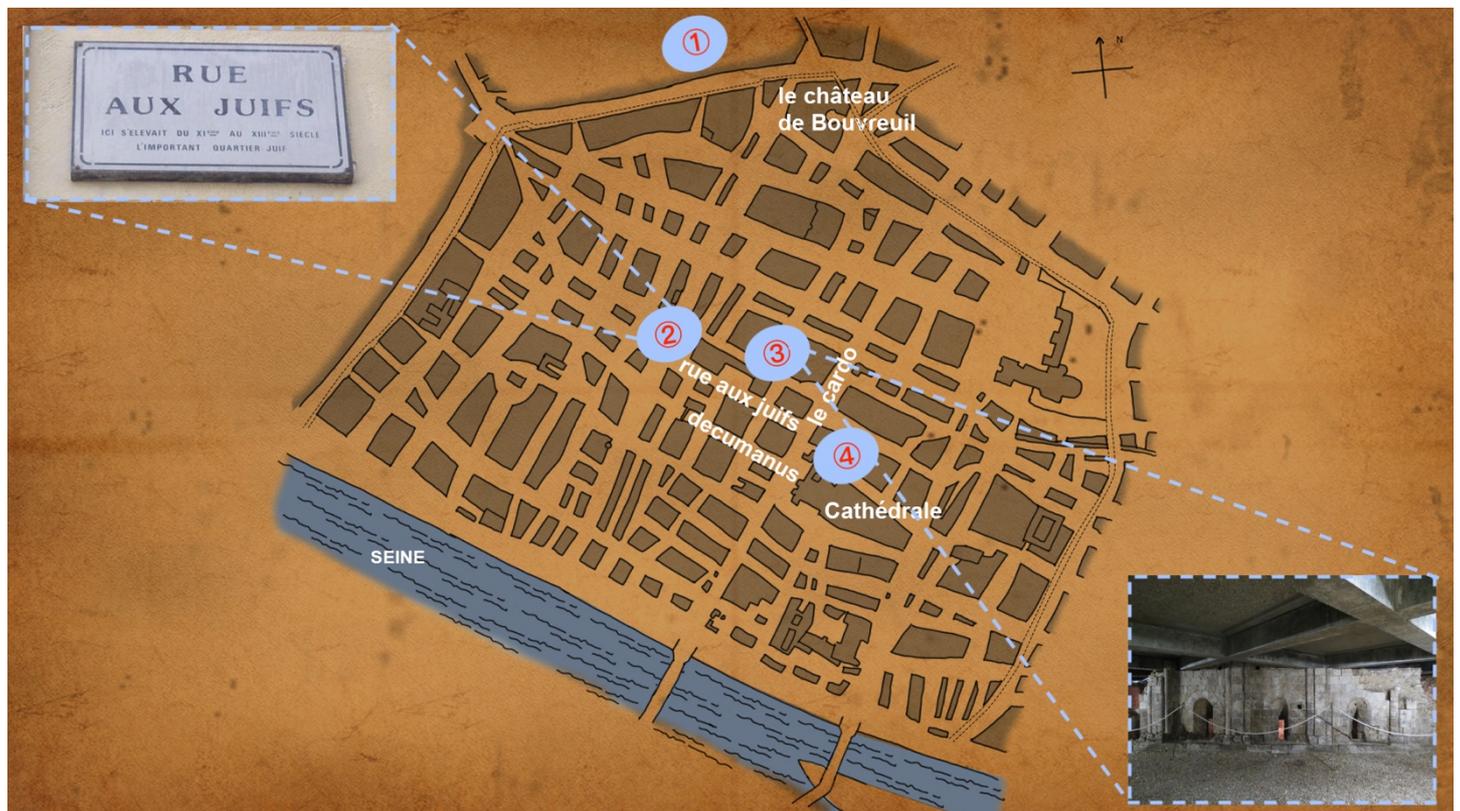
Objectif de l'étape : Connaître un lieu important d'habitation juive en France au Moyen-âge

Type d'activité : Étude de documents : carte, photos et d'audios

Consigne élèves : À l'aide du plan de Rouen sous Louis IX, découvrez les lieux importants de la vie juive.

Déroulé de l'étape : Laissez les élèves écouter et examinez le plan de la ville. Vous pouvez poser des questions de compréhension.

Ressource utilisée : Un plan de Rouen au 13^e siècle avec ses principaux lieux à observer : la "rue aux Juifs", la synagogue, le cimetière juif de Rouen et la maison d'étude dite "la maison sublime".



Audio 1 : « Comme pour tout cimetière juif du Moyen-Âge, celui de Rouen, se trouvait hors des murailles de la ville au nord-ouest en direction du Mont-Saint-Aignan. Le cimetière n'existe plus depuis 800 ans. »

Audio 2 : « Longue de 200 m, la rue aux juifs se trouvait dans le nord-ouest de la ville de Rouen, à l'époque du roi Louis IX. Elle se situait au cœur du quartier appelé « terre des Juifs » ou « clos aux Juifs ». La communauté juive de Rouen y habitait. Les juifs représentait environ 5000 personnes soit 10 p. 100 de la population totale de la ville Normande. »

Audio 3 : « Dans la cour de l'actuel palais de justice, les vestiges d'une maison juive médiévale ont été découvert il y a plus de 40 ans. Dans cette maison, surement une *yeshiva*, de grands maitres et rabbins ont enseigné la Torah écrite et orale, dans la lignée des enseignements des élèves de Rachi.

Certains sont même venus de très loin. C'est le cas du rabbin espagnol renommé qui s'appelait Abraham Ibn Ezra. On estime entre 50 et 60 le nombre d'élèves qui fréquentaient ce lieu chaque année. Dans la cave on aurait même retrouvé les traces d'un *mikve*. »

Audio 4 : « Au bout de la rue aux juifs se trouvait la synagogue de Rouen, qui a dominé le quartier pendant des siècles. Elle fut détruite il y a plus de 150 ans. D'après de vieux témoignages, lorsqu'elle existait encore été décrite comme « magnifique » et « très grande ». On parle même d'une tour qui ornait le bâtiment, et qui faisait le lieu le plus haut du quartier juif. »

Données contextuelles pour l'enseignant.e :

Les Juifs à Rouen sous Louis IX

La communauté juive de Rouen au Moyen Âge était d'une importance notable et jouait un rôle crucial dans la vie économique et sociale de la ville. Principalement installée dans la rue de la Juiverie, au cœur de ce qui était alors le quartier juif, la communauté disposait de plusieurs bâtiments significatifs.

La grande synagogue, reconnaissable à sa tour imposante, était l'un des principaux centres spirituels et sociaux de la communauté. Elle témoigne de la présence affirmée des Juifs dans la ville et de leur contribution à la vie urbaine. Le Livre des fontaines de Rouen de Jacques Le Lieur, un document du début du XVIe siècle, mentionne ce quartier juif et ses monuments, bien que ceux-ci aient déjà disparu à l'époque de la rédaction.

Un autre édifice important était la Maison Sublime, située sous le Palais de Justice actuel, redécouverte en 1976. Ce bâtiment, daté du XIIIe siècle, était probablement une *yeshiva*, où les savants juifs étudiaient et enseignaient la Torah et le Talmud. La qualité architecturale de cette maison témoigne du prestige et de la prospérité de la communauté à cette époque.

Cependant, malgré cette intégration apparente, la communauté juive restait vulnérable aux persécutions. Après les Croisades, les persécutions culminèrent sous le règne de Philippe le Bel et de Louis IX, avec l'expulsion des Juifs de France en 1306, mettant fin à des siècles de présence juive continue à Rouen.

Ces faits montrent à quel point la communauté juive de Rouen était non seulement importante, mais aussi profondément enracinée dans l'histoire et le développement de la ville, avant d'être brutalement interrompue par les vagues d'expulsions médiévales.

ÉTAPE 4

1269 : le port porter de la rouelle

Objectif de l'étape : Sensibiliser à l'intolérance à travers une loi discriminatoire

Type d'activité : Étude de documents : image, texte et audio

Consigne élèves : Analyser les documents en relever en quoi cette ordonnance est injuste.

Déroulé de l'étape : Vous pouvez imprimer et distribuer les ressources utilisés afin d'animer un débat après avoir étudié et (fait) relever l'aspect discriminatoire.

Ressources utilisées : (page suivante)

L'image est une illustration représentant un Juif au 14ème-15ème siècle, d'après un manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale de France ["*Recueil des miracles de Notre Dame*", MS 820, fol.192]. La copie date du 20e siècle, en France, et est conservé au Musée d'art et d'histoire du Judaïsme.

L'ordonnance de Louis IX sur le port de la rouelle, 1269

Le texte est une ordonnance, émise par Louis IX (r. 1226-1270) en 1269. Louis a décrété que tous les juifs de France seraient tenus de porter un badge jaune en forme de cercle, afin de se distinguer des chrétiens. L'ordonnance précise que la pénalité pour le non-respect du port du badge était une amende de dix livres maximum et la confiscation de la cape portée par le Juif à l'époque. L'ordonnance stipule que cela a été fait devant l'insistance de Paul Christiani, un Juif converti de Provence, qui a également joué un rôle majeur dans la nouvelle campagne de sermons prosélytes et anti-talmudiques au XIIIe siècle, notamment contre le Nahmanide à Barcelone, en 1263.

[Audio] : « Moi, Louis, Roi des Francs, aux Baillis, Vicomtes, Sénéchaux, Prévôts et à tout autre tenant du pouvoir venant de nous, Salutations.

Du fait que nous voulons que les Juifs se distinguent des Chrétiens et soient reconnaissables, nous vous ordonnons – sur ordre de notre cher frère en Christ, Paul Christiani, de l'Ordre des Frères Prêcheurs – d'imposer à tous et à chaque Juif des deux sexes, des insignes, à savoir : un cercle en feutre ou en tissu jaune, cousu sur la partie visible du vêtement, aussi bien devant que derrière. Le diamètre du cercle doit être d'une largeur de quatre doigts et sa superficie égale à celle de la paume d'une main. Si l'on trouve désormais un juif sans le signe distinctif, son vêtement supérieur sera cédé à celui qui l'a dénoncé et si le même Juif est retrouvé sans le signe, il sera condamné à une amende pouvant aller jusqu'à dix livres.

Fait à Paris, le mardi avant la Nativité de Saint Jean-Baptiste, soit le 18 juin en l'an 1269 »

Signé Louis Roi de France”

Gérard Nahon, « Les ordonnances de Saint Louis sur les juifs », *Les nouveaux cahiers* n°6, 1970



Données contextuelles pour l'enseignant.e :Les Juifs sous Louis IX

Louis IX semble agir dans la même lignée que Philippe-Auguste : arrestations, rançons, pressions fiscales, confiscations, annulations de créances pour les chrétiens endettés auprès de Juifs. Son rapport aux Juifs est aussi motivé par une dimension religieuse chrétienne antijuive. Ainsi, en 1242-1244, il ordonne le procès et le brûlement de "vingt-quatre charretées" de manuscrit du Talmud place des Grèves à Paris. Il est également le premier roi chrétien à faire appliquer l'une des décisions prises par l'Église lors du Concile de Latran (1215) ordonnant le port d'un signe distinctif : la rouelle, cercle de tissu jaune cousu sur le manteau des Juifs.

Pour autant, Louis IX n'ordonne pas d'expulsion des Juifs de son royaume, contrairement à son grand-père et son petit-fils, Philippe le Bel qui expulse les Juifs du royaume de France en 1306.

Toutefois, sous le règne de Louis IX, des comtes ou ducs vassaux ordonnent localement des expulsions : c'est le cas en 1240, en Bretagne où le duc Jean Ier le Roux renvoie les Juifs de Rennes, Fougères, Guérande, Penthièvre ou Nantes.

Sur l'ordonnance de 1269

Cette ordonnance était la première qui applique en France le canon 68 du Concile de Latran IV (1215), lequel exigeait des Juifs et des Musulmans de se distinguer, de manière visible, des chrétiens. L'imposition du badge aux juifs de France en 1269 faisait partie d'un vaste programme de mesures anti-juives, mises en vigueur sous le règne de Louis IX.

Ces mesures, dont l'objectif était d'isoler les Juifs des chrétiens et d'encourager les Juifs à se convertir au christianisme en les convainquant des erreurs de la foi juive, comprenaient la confiscation des biens juifs, la présence obligatoire des juifs aux sermons prosélytes prononcés par le clergé chrétien, la participation obligatoire au procès du Talmud à Paris en 1240 et l'incinération de toutes les copies disponibles du Talmud en 1242. Les juifs convertis, comme Nicolas Donin et Paul Chrétien, ont joué un rôle majeur dans l'élaboration et l'imposition de ces politiques sous Louis IX.

ÉTAPE 5

Pour conclure

Objectif de l'étape : Réaliser une synthèse des différents éléments retenus des étapes précédentes.

Type d'activité : Évaluation de connaissance.

Consigne élèves : Répondez aux questions suivantes pour faire le point sur vos connaissances.

Déroulé de l'étape : Vous pouvez distribuer le Quizz en l'imprimant ou poser les questions à l'oral.

Ressource utilisée : (Quizz aux pages suivantes)

Réponses du questionnaire

Question 1

Combien d'années y-a-t-il entre la vie des Juifs à l'époque du roi Louis IX et notre époque ?

Réponse : C

Question 2

Quelle(s) région(s) du royaume de France comptai(en)t une communauté juive importante ?

Réponse : E

Question 3

Comment se nommait le quartier juif dans la plupart des villes médiévales en France

Réponse : D

Question 4

À Rouen vivait une communauté juive importante au Moyen-âge. Où se concentrait-elle ?

Réponse : A

Question 5

Qu'appelle-t-on la "Maison Sublime" de Rouen ?

Réponse : B

Question 6

Qu'a ordonné le roi Louis IX aux Juifs de France ?

Réponse : C

Question 7

Pourquoi Louis IX fait-il porter une rouelle aux Juifs de son royaume ?

Réponse : A

Question 8

Où a été écrit l'ordonnance de Louis IX sur le port de la rouelle ?

Réponse : C

Question 9

Qu'obtient celui qui dénonce un Juif sans insigne ?

Réponse : A

Question 10

Quelle est la punition du Juif désobéissant à l'ordre du roi ?

Réponse : A

Quiz de connaissance

Répondez aux questions suivantes pour faire le point sur vos connaissances.

Question 1

Combien d'années y-a-t-il entre la vie des Juifs à l'époque du roi Louis IX et notre époque ?

- A. Entre 150 et 200 ans
- B. 2000 ans
- C. Entre 700 et 800 ans
- D. 70 ans
- E. Entre 1000 et 1200 ans

Question 2

Quelle(s) région(s) du royaume de France comptai(en)t une communauté juive importante ?

- A. La Normandie
- B. Le Languedoc
- C. Le Pays de France
- D. La Champagne
- E. Toutes ces régions justes.

Question 3

Comment se nommait le quartier juif dans la plupart des villes médiévales en France ?

- A. Le Shtetl
- B. Le Mellah
- C. Le Ghetto
- D. La Juiverie
- E. Le Kibboutz justes.

Question 4

À Rouen vivait une communauté juive importante au Moyen-âge. Où se concentrait-elle ?

- A. Autour de la "Rue aux Juifs"
- B. Autour de la Cathédrale
- C. À proximité des deux ponts
- D. Hors des murailles de la ville
- E. Toutes les réponses sont possibles

Question 5

Qu'appelle-t-on la "Maison Sublime" de Rouen ?

- A. Le Palais de Justice
- B. La maison d'étude talmudique médiévale
- C. La maison en face de la cathédrale
- D. Le donjon du château fort
- E. Le salon de coiffure de la place du marché

Question 6

Qu'a ordonné le roi Louis IX aux Juifs de France ?

- A. De placer une étoile jaune sur leur vêtement
- B. De porter un long manteau avec une capuche
- C. De placer un cercle coloré sur la partie visible de leur manteau

Question 7

Pourquoi Louis IX fait-il porter une rouelle aux Juifs de son royaume ?

- A. Pour les distinguer des chrétiens
- B. Pour décorer leur manteau
- C. Pour les récompenser

Question 8

Où a été écrit l'ordonnance de Louis IX sur le port de la rouelle ?

- A. Troyes
- B. Lyon
- C. Paris

Question 9

Qu'obtient celui qui dénonce un Juif sans insigne ?

- A. Le manteau du Juif
- B. Dix livres
- C. Une punition pour délation

Question 10

Quelle est la punition du Juif désobéissant à l'ordre du roi ?

- A. Il paie une amende de dix livres.
- B. Il est emprisonné jusqu'à dix ans.
- C. Il est roué de dix coups de bâton.

